

*Document à caractère publicitaire*



SwissLife

# *SwissLife Capi Stratégic Premium*

*Choisir le contrat individuel de capitalisation  
qui vous accompagne tout au long de votre vie*

**# YourLife # VotreIndépendanceFinancière**

Assurance & Gestion de patrimoine



# SwissLife Capi Stratégic Premium : une gestion souple et optimisée, adaptée à votre épargne

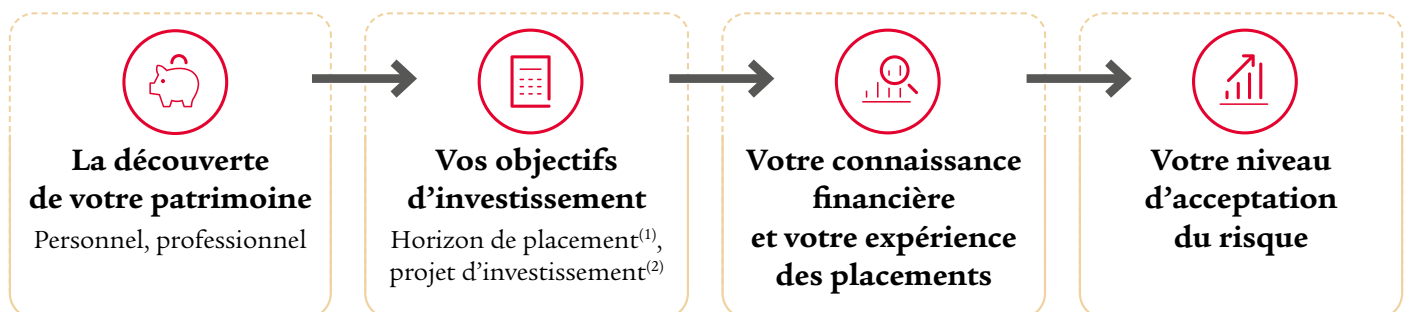
Votre indépendance financière se construit sur des choix éclairés. SwissLife Capi Stratégic Premium est un contrat individuel de capitalisation de type multisupport, libellé en unités de compte et en euros. Il permet d'allier les avantages juridiques et fiscaux des contrats de capitalisation pour répondre à moyen et long terme à vos besoins de protection et de dynamisation de votre épargne.

## La solution adaptée à votre profil : quel type d'épargnant êtes-vous ?

**Vous souhaitez valoriser et transmettre votre patrimoine dans les meilleures conditions et organiser la transmission de votre patrimoine dans meilleures conditions et selon vos propres choix ?**

*Comment choisir la solution d'épargne qui vous ressemble ?*

En réalisant un « diagnostic » personnel avec votre conseiller, Swiss Life vous aide à faire le bon choix.



Votre profil d'investisseur tient compte de la place de l'investissement dans votre patrimoine financier, de la durée envisagée, de votre expérience des placements financiers et de votre sensibilité par rapport au risque.

(1) Plus ou moins long terme. (2) Valorisation du patrimoine, retraite, transmission...

## Construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages. Grâce à un conseil adapté et des solutions de qualité, nous permettons à chacun de nos clients, particuliers comme entreprises, de construire leur indépendance financière et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En tant qu'entreprise responsable, nous sommes engagés dans une démarche de développement durable, dont l'ambition est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

#YourLife #VotreIndépendanceFinancière #ConfianceFinancière

# Choisissez l'épargne « clés en main » grâce aux allocations déléguées

**Vous faites vos premiers pas sur les marchés financiers ?  
Vous disposez de peu de temps pour gérer votre épargne ?**

*Solutions  
clés en main*

*Optez pour une gestion clés en main de votre épargne avec les allocations déléguées !*

Proposées **par les experts de Swiss Life Gestion Privée**, société de gestion de Swiss Life Banque Privée, les allocations déléguées sont **des solutions simples, présentant des niveaux de risque adaptés à votre profil d'investisseur** et accessibles dès 3 000 euros.

Pendant toute la vie de votre contrat de capitalisation, **les experts de Swiss Life Gestion Privée réalloueront**, le cas échéant, votre épargne en unités de compte **en fonction de votre acceptation du risque et des évolutions des marchés financiers**. Vous pouvez être serein : nos experts s'occupent de tout. Des frais peuvent s'appliquer à ces arbitrage. L'épargne investie sur votre contrat se verra également appliquer des frais de gestion.

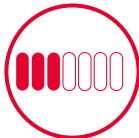
## À noter

**Une information périodique vous sera envoyée** pour que vous soyez précisément au courant des fonds sur lesquels votre contrat est investi. Vous pouvez également consulter le site MySwissLife.fr pour suivre votre épargne au jour le jour.

## Prenons un exemple

*Un diagnostic a été établi par l'un de nos experts Swiss Life. Il a identifié votre profil d'investisseur et vous propose une solution 100 % unités de compte **force 3** cohérente avec votre niveau de risque accepté.*

Niveau  
de risque



Modéré / Équilibré

Solution 100 %  
unités de compte



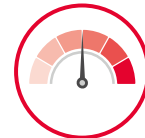
Force 3

Durée d'investissement  
recommandée



5 ans

Perspectives  
de rendement<sup>(3)</sup>



## Les des allocations déléguées

- **Un service haut de gamme** : vous accédez à un service de gestion financière patrimoniale.
- **Une diversification**, grâce à un investissement sur des supports diversifiés et des zones géographiques variées.
- **Une gestion transparente**, en étant informé de chaque opération d'arbitrage.
- **Une réallocation de votre épargne**, réalisée par les experts de Swiss Life Gestion Privée.

**L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat, mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.**

(3) Il existe un lien étroit entre la perspective de rendement et le niveau de risque. Ainsi, plus le niveau de risque ou de perte potentielle est élevé, plus l'espérance de rendement est grande ; et inversement, si le niveau de risque est faible, le potentiel de gain l'est également.



*SwissLife Capi Stratégic Premium est un contrat évolutif, avec une très grande variété de supports d'investissement, qui vous permet d'accéder à différents niveaux d'expertise de gestion financière.*

## Les allocations déléguées personnalisées

**Vous souhaitez faire appel à un professionnel des marchés financiers pour gérer vos investissements financiers ?**

**Votre gérant saura définir une allocation d'actifs adaptée à votre profil de risque et à vos objectifs, en vous donnant accès à une gestion en titres vifs y compris sur l'international.**

### *Une répartition d'allocation adaptée*

Le gérant de cette allocation déléguée personnalisée peut mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte de votre objectif, sans être contraint par une répartition prédéfinie.

Le gérant peut vous conseiller **d'investir sur les instruments financiers réglementairement autorisés** dans un mandat de gestion, sans limitation minimale, ni maximale, autre que celle de la totalité des actifs confiés (pas d'effet de levier).

### *Une gestion experte et de proximité*

L'allocation est **construite et travaillée en collaboration avec toutes les expertises de la société de gestion**, ce qui en fait une solution active et flexible. Spécialistes des marchés financiers, nos gérants veillent à valoriser les actifs qui leur sont confiés dans le respect de vos objectifs.

### *Un accompagnement performant et efficace*

Les experts de Swiss Life Gestion Privée **vous conseillent sur des solutions de gestion financière haut de gamme et évolutives adaptées** à votre profil. Une information périodique vous sera également envoyée pour que vous soyez précisément au courant des fonds sur lesquels votre contrat est investi. Des frais peuvent s'appliquer à ces arbitrages. L'épargne investie sur votre contrat se verra également appliquer des frais de gestion.

### *Un accès facilité à l'architecture ouverte et aux titres vifs*

**Nos experts sélectionnent les supports qui composent votre allocation déléguée personnalisée** parmi un large choix d'OPC et 1 200 titres vifs (actions ou obligations).

### *Les des allocations déléguées personnalisées*

- Un service haut de gamme et sur mesure.
- Une allocation personnalisée de votre épargne par les experts de Swiss Life Gestion Privée.
- Un large choix d'OPC et 1 200 titres vifs (actions ou obligations en direct).

#### **Vous pouvez également, pour des raisons qui vous sont propres :**

- exclure une ou plusieurs valeurs ;
- exclure une ou plusieurs zones géographiques ;
- exclure un ou plusieurs secteurs.

**L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital. L'assureur garantit le nombre d'unités de compte durant l'exécution du contrat, mais pas leur valeur qui évolue à la hausse comme à la baisse.**

## Le conseil en arbitrage

**Vous souhaitez rester maître de vos décisions d'investissement tout en bénéficiant de conseils avisés ? Vous souhaitez investir une somme supérieure à 500 000 euros ? Nos experts de Swiss Life Gestion Privée vous accompagnent avec le conseil en arbitrage.**

Si vous avez envie de piloter vous-même votre épargne et avez soit le temps, soit la connaissance nécessaire pour le réaliser, votre conseiller pourra vous proposer ce mode de gestion.

## En quoi cela consiste-t-il ?

### *Un accompagnement dans le choix des investissements (OPC et titres vifs)*

**Les experts de Swiss Life Gestion Privée vous accompagnent dans le choix des meilleurs supports d'investissement** correspondant à votre sensibilité au risque et à vos objectifs de placement. Ils sélectionnent en toute indépendance titres vifs et OPC offrant les meilleures perspectives de rendement compte tenu de votre profil de risque.

**Nos conseils précisent la valeur à investir ou à désinvestir et leurs expositions cibles. Vous pouvez ainsi bénéficier d'informations privilégiées** pour redéfinir votre allocation d'actifs en réalisant des arbitrages dans le cadre de votre contrat de capitalisation.

### *Vous restez maître de votre stratégie d'investissement et de vos décisions*

**Vous êtes également libre de procéder à un arbitrage à votre propre initiative** dans l'ensemble de l'univers d'investissement, OPC aussi bien que titres vifs, *via* votre espace dédié. Il vous appartient donc de suivre les évolutions des marchés financiers et d'avoir une bonne connaissance en matière d'investissement. Des frais peuvent s'appliquer à ces arbitrages. L'épargne investie sur votre contrat se verra également appliquer des frais de gestion.

### *Des conseils et des informations régulières*

**Vous recevez de manière proactive et réactive les conseils des experts de Swiss Life**, par SMS, e-mail ou sur le site Internet dédié. Vous pouvez recevoir des conseils chaque année. **Vous avez également accès à des publications régulières** de qualité sur l'actualité des marchés.

### **Les + du conseil en arbitrage**

- Un large choix d'OPC et 1 200 titres vifs (actions en direct).
- Un accompagnement par les experts de Swiss Life dans la sélection des supports.
- Vous gardez la main sur vos choix d'investissement.
- Des conseils d'experts envoyés régulièrement.

## La modalité « arbitrages libres » pour gérer votre épargne en toute liberté

**Dans le cadre de la modalité « arbitrages libres », vous répartissez votre placement comme vous l'entendez. Il vous appartient donc de suivre les évolutions des marchés financiers et d'avoir une bonne connaissance en matière d'investissement. Vous pouvez effectuer des arbitrages à votre convenance et bénéficier d'options d'arbitrage automatique.**


À tout moment de la vie de votre contrat, vous pouvez en effet décider de modifier la répartition de votre investissement entre différents supports, en arbitrant de façon autonome ou grâce à des mécanismes automatiques définis au préalable. Des frais peuvent s'appliquer à ces arbitrages. L'épargne investie sur votre contrat se verra également appliquer des frais de gestion.

### Un large choix de supports d'investissement

**Selon votre objectif et votre sensibilité au risque, vous pouvez répartir vos versements parmi :**

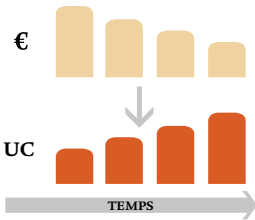
- 1 fonds en euros reconnu sur le marché ;
- plus de **800 fonds** gérés par Swiss Life Asset Managers, Swiss Life Gestion Privée et par une sélection d'autres sociétés de gestion reconnues, telles que Carmignac Gestion, Lazard Frères Gestion, Rothschild & Co AM, Fidelity Investments Lux. SA ;
- l'accès à **des supports financiers de type immobilier** (SCPI / SCI / SC / OPCI) et à notre offre **d'unités de compte structurées**.

### Découvrez les options d'arbitrage automatique disponibles




**Investissement progressif**

Chaque mois, une certaine portion de l'épargne investie sur le fonds en euros est transférée progressivement sur des unités de compte choisies.

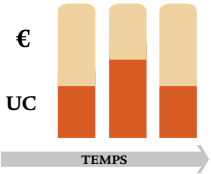


Investissement progressif sur des unités de compte choisies. Vous n'êtes plus tributaire des seules conditions de marché du jour de l'opération.




**Réallocation automatique**

Des arbitrages automatiques et réguliers (chaque semestre ou chaque année) permettent de revenir à la répartition que vous aviez choisie à la souscription (respect de la proportion entre les différents fonds d'investissement).

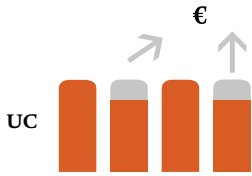


Répartition conservée dans le temps. Vous allégez les positions en gain. Vous renforcez les positions pour profiter d'un éventuel rebond.



**Arbitrage automatique des plus-values**

Les plus-values de votre contrat sont sécurisées sur le fonds en euros de façon automatique selon un seuil que vous fixez.



Sécurisation de votre épargne en cas de plus-value. Vos gains sont sécurisés.

Retrouvez le champ d'application et les différentes compatibilités entre les options dans vos dispositions générales.

#### Les de la modalité « arbitrages libres »

- Un large choix de supports parmi les plus représentatifs du marché en termes de couple risques et performances, zones géographiques et secteurs d'activités.
- L'accès à des supports financiers spécifiques comme l'immobilier ou les unités de compte structurées.
- La possibilité de souscrire des options d'arbitrage automatique pour vous aider à piloter votre épargne.

# Un cadre fiscal et juridique privilégié

## Une fiscalité avantageuse

### **Vous souhaitez effectuer un rachat ? Votre contrat arrive à son terme ?**

Lors du versement des sommes, les plus-values acquises seront assujetties à un **prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO)** dont le taux varie en fonction de la durée de votre contrat, ainsi qu'aux prélèvements sociaux applicables aux produits de placement.

**Lorsque votre contrat a 8 ans ou plus**, les plus-values sont exonérées d'impôt dans la limite de 4 600 euros pour une personne seule ou de 9 200 euros pour un couple (soumis à imposition commune).

Dans l'année d'imposition des revenus de votre contrat, c'est-à-dire l'année suivant le rachat ou le versement du capital dû au terme du contrat, ces mêmes plus-values seront :

- **par défaut, assujetties à un prélèvement forfaitaire unique (PFU)** dont le taux varie en fonction de la durée de votre contrat et du montant des versements effectués ;
- **ou sur option, intégrés dans vos revenus imposables** au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option s'appliquera à l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

### À noter

Les sommes prélevées par votre assureur l'année précédente au titre du prélèvement forfaitaire obligatoire viendront en déduction du montant du prélèvement forfaitaire unique ou, en cas d'option pour la réintégration des plus-values dans vos revenus imposables au barème progressif, de votre cotisation d'impôt sur le revenu.

## Le + du cadre fiscal et juridique

La conservation du contrat avec l'antériorité fiscale en cas de décès du souscripteur. Les héritiers peuvent néanmoins procéder au rachat du contrat s'ils le souhaitent.

## Une transmission facilitée : l'atout de la donation

Vous pouvez transmettre votre contrat SwissLife Capi Stratégic Premium à la personne de votre choix, soit par donation, soit par testament. En cas de décès, votre contrat n'est pas dénoué et entre dans la succession dans les conditions de droit commun. Procéder à une donation en cours de contrat permet un abattement de 100 000 euros par donateur et donataire en ligne directe, tous les 15 ans.

## Un contrat qui se prête à la souscription démembrée

Le contrat de capitalisation peut être co-souscrit par une personne au titre de l'usufruit et par une autre au titre de la nue-propriété.



### En pratique

Prenons l'exemple d'une mère qui est l'usufruitier et d'un enfant qui est le nu-propriétaire. Durant le démembrement, la mère perçoit des revenus (par rachats à hauteur des fruits). À la fin de l'usufruit, c'est-à-dire au décès de la mère, le fils devient automatiquement seul titulaire du contrat.

De plus, le contrat se poursuit, avec son antériorité et sans aucune fiscalité.

À l'inverse, si le nu-propriétaire (ici le fils) précédait, le contrat se poursuivrait simplement entre l'usufruitier et les héritiers du nu-propriétaire. L'usufruitier conserverait donc tous ses droits, sans charge fiscale.

### À noter

Les prélèvements sociaux (17,20 %) sont retenus sur les produits lors des sorties sur les unités de compte et chaque année sur le fonds en euros.

*Nous permettons à chacun de construire  
son indépendance financière  
pour vivre selon ses propres choix.*

*Contrat individuel de capitalisation  
de type multisupport, libellé  
en unités de compte et en euros  
assuré par SwissLife Assurance  
et Patrimoine, présentant un risque  
de perte en capital.*

*SwissLife Assurance et Patrimoine  
Siège social : 1, rue Bellini  
92800 Puteaux  
SA au capital social  
de 169 036 086,38 €  
Entreprise régie par  
le Code des assurances  
341 785 632 RCS Nanterre  
[www.swisslife.fr](http://www.swisslife.fr)*